

**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 octobre 2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	15

Vote
Pour : 9
Contre : 5
Abstention : 1

L'an 2023, le 23 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 octobre 2023.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

**Excusé(s)** : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina (donne pouvoir à MIGNÉ Hervé), NERAUDEAU Delphine (donne pouvoir à LE GAL Alain), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : 26/10/2023

Et publication ou notification le : 26/10/2023

A été nommée secrétaire : Mme Corinne SAINTURAT-NIEL

**2023\_10\_11 – Association du Comité des Parents d'Élèves : demande de subvention exceptionnelle Stands du marché de Noël**

Nous avons reçu de la part des membres de l'Association des Parents d'Elèves une demande de subvention exceptionnelle de 3 000 euros pour couvrir une partie du financement d'un projet de construction de 20 stands en bois de 6 000 euros pour le marché de Noël.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de l'association.

Après débat,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'Association du Comité des Parents d'Élèves sur présentation de justificatifs correspondant au projet de construction des stands.

Résultat du vote :

9 pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros,  
5 pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros,  
1 abstention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/10/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,  
Corinne SAINTURAT-NIEL

